

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Assurances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

DÉCISION MUNICIPALE

N°DM2024_001

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE PROTECTION FONCTIONNELLE –
OUTRAGE ET MENACES À L'ENCONTRE D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE LE
29 DÉCEMBRE 2022**

Le maire de Givors,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 12 janvier 2022 donnant délégation de pouvoirs à monsieur le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat, d'accepter les indemnités de sinistre,

Vu l'arrêté en date du 21 janvier 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Nabiha Laouadi, 5ème adjointe,

Considérant que le 29 décembre 2022, monsieur Christopher Brebion, agent de police municipale à Givors, a été outragé et menacé,

Considérant que la victime a déposé plainte le 29 décembre 2022,

Considérant que la demande de protection fonctionnelle a été faite à l'assureur de la commune le 11 janvier 2023,

Considérant que la commune a engagé un avocat afin de défendre les intérêts de monsieur Christopher Brebion,

Considérant que la proposition d'indemnisation de l'assureur de la commune s'élève à 1 120,00 €,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter l'indemnité proposée par la compagnie CFDP pour un montant de 1 120,00 €.

Article 2 : Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

Article 3 : Le directeur général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sise 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été

préalablement déposé.

Le jeudi 01 février 2024,

Nabiha LAOUADI, 5ème
adjointe déléguée à
l'urbanisme, à l'habitat et au
droit

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240201-DM2024_001-AU



Inform

TERRE D'HISTOIRE ET D'AVENIR

1793 - Affaire : Kristelle RODRIGUEZ

S²LOW

villase@ville-givors.fr

De : krodriquez@cfdp.fr

jeu., 18 janv. 2024 16:24

Objet : Information virement dossier : 02469793 - Affaire : Kristelle RODRIGUEZ

📎 2 pièces jointes

À : sophie villa <sophie.villa@ville-givors.fr>

N/Ref : Dossier n° 02469793

Affaire : COMMUNE DE GIVORS - BREBION / EL KADIRI

Facture N° : **20231134089**Date facture : **15 novembre 2023**

Mme VILLA,

Nous vous informons qu'un virement d'un montant de **1 120,00 €** a été effectué ce jour sur votre compte, et ce conformément à nos montants contractuels.

La mention figurant sur le relevé bancaire sera la suivante : COMMUNE DE GIVORS - BREBION ou sur le relevé électronique : RMSBT CFDP FACTURE ME PETIT 20231134089 COMMUNE DE GIVORS - BREBION .

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Kristelle RODRIGUEZ**9-11 rue Matabiau
31000 TOULOUSE
krodriquez@cfdp.fr
0531489951

Ce message est protégé par les règles relatives au secret des correspondances ; il peut en outre contenir des informations à caractère confidentiel ou protégées par différentes règles et notamment le secret des affaires ; il est établi à destination exclusive de son destinataire.
Toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) de ce message, ou des informations qu'il contient, doit être préalablement autorisée.
Tout message électronique est susceptible d'altération et son intégrité ne peut être assurée, CFDP Assurances décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié ou falsifié.
Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, merci de le détruire immédiatement et d'avertir l'expéditeur de l'erreur de distribution et de la destruction du message

Ville de Givors

PROCES-VERBAL

PV n° 00629/2022/003342

COMMISSARIAT DE POLICE DE
GIVORS, RUE PIERRE SEMARD
69701 GIVORS
Tel : 04 72 49 26 50
Code INSEE : 69091

P. V. : n°2022/003342

AFFAIRE :
C/OUTRAGE ET MENACES

OBJET :
PLAINTE DE BREBION
CHRISTOPHER

L'an deux mil vingt deux,
Le vingt neuf décembre, à quatorze heures quinze

Nous, DEBORAH POUSSING
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction Givors

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence DDSP69

--- Étant au service , ---
--- Agissant conformément aux instructions reçues de monsieur VINZENT Olivier,
commandant divisionnaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique
de GIVORS GRIGNY (69), ---
--- Constatons que se présente Monsieur BREBION Christopher, Gardien Brigadier
de la Police Municipale , qui nous informe avoir été victime d'outrage et menaces
commis à Givors le 29 décembre 2022, ---
--- Dès lors agissant en flagrant délit, ---
--- Vu les articles 53 à 73 du code de procédure pénale, ---
--- Information reçue des droits mentionnés à l'article 10-2 du code de procédure
pénale. ---
--- Monsieur BREBION Christopher nous déclare : ---
--- « J'ai bien pris connaissance de mes droits et me réserve le droit d'y recourir à
tout moment » ---
--- **SUR SON IDENTITE :** ---
"Je me nomme BREBION Christopher
Je suis né le 07/08/1995 à BOULOGNE-SUR-MER (PAS DE CALAIS).
Je suis fils de BREBION JEAN MARC et de BAICHE CHRISTELLE,
Je suis de nationalité FRANCAISE.
Je suis POLICIER MUNICIPAL.
Je suis domicilié PL JEAN JAURES à GIVORS 69700 (RHONE)
Précisions : Agent de Police Municipale.
Mes autres coordonnées sont : 06-99-83-93-24.
Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis,
convocations et autres documents en lien avec cette procédure."
--- **SUR LES FAITS :** ---
--- Ce jour, je me trouvais à l'accueil du poste de la police municipale de Givors là
où j'exerce mes fonctions. ---
--- S'est présenté à l'accueil Madame HEROT Christine accompagné de Monsieur
EL KADIRI Mehdi, ainsi qu'une troisième personne de sexe féminin dont on ne
connait l'identité. ---
--- Madame HEROT s'est présenté sur les conseils de notre chef de poste car elle
a été victime d'insultes de la part de Monsieur EL KADIRI quelques jours
auparavant. Cela arrive fréquemment. On lui a donc conseillé d'aller déposer
plainte auprès de la police nationale. ---
--- Sur un malentendu, elle s'est présenté avec ce dernier au poste, en indiquant
qu'elle ne souhaitait pas déposer plainte, qu'ils ont discuté ensemble et que tout va
bien entre eux. ---

Signé électroniquement
par DEBORAH
POUSSING 1488923

Ville de Givors

--- A la fin de l'échange, le comportement de Monsieur EL KADIRI devient virulent, son comportement est agressif. ---
--- Je lui dis que cette situation ne me fait pas rire, il rétorque en disant qu'il ne fait qu'insulter les gens qui passent dans la rue quand il est alcoolisé, que ce n'est rien de grave. ---
--- Je lui dis que je prends ce genre de situation très au sérieux et que menaçait une jeune fille de la violer comme il l'a fait auparavant, fille d'un collègue de la mairie, est un délit. ---
--- De là, Monsieur EL KADIRI s'emporte, tappe sur la vitre de l'accueil avec son poing droit. Il me menace et m'insulte avec les termes suivants à savoir : ---
** "va niquer ta mère sale fils de pute" **
** "je te nique ta mère" **
** "je t'encule" **
** "j'encule ta fille" **
** "je vais te niquer" **
** "je te baise ta grand mère" **
** "je te baise" **
** "je vais te tuer" **
** "sale fils de pute" **
** "batard" **
** "j'ai fais 14 ans de prison, je te crève" ** ---
--- Je lui demande de se calmer, et lui demande s'il agit sous les effets de l'alcool, il me répond que non et qu'il est très sérieux. ---
--- Monsieur EL KADIRI fait mine de partir, il sort de l'accueil et pénètre à nouveau dans le bâtiment en crachant sur le mur intérieur et quitte les lieux. ---
--- A ce moment là, nous décidons de ne pas intervenir seul car il y a son chien et qu'on ne sait pas s'il est armé ou non. Nous avons donc fait appel à la Police Nationale afin d'intervenir. ---
--- J'ajoute qu'auparavant Monsieur EL KADIRI a, à plusieurs reprises, tenus des propos mysogines et à caractères sexuels sur des passants ou des collègues ASVP de la Police Municipale de Givors. ---
--- Je connais l'auteur à savoir Monsieur EL KADIRI Mehdi né le 27/12/1976 à Lille, sans domicile fixe. ---
--- Je dépose plainte contre Monsieur EL KADIRI pour l'outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique et menaces de mort sur personne dépositaire e l'autorité publique. ---
--- Je vous remets ---
--- Je souhaite obtenir la copie de mon procès verbal de dépôt de plainte ---
--- Je n'ai plus rien à ajouter. » ---
--- Après lecture faite personnellement Monsieur BREBION persiste et signe avec nous le présent procès verbal. ---

LE

DECLARANT L'A.P.J.



--- Remettons à la victime le formulaire d'information des droits des victimes, un récépissé de sa plainte et la copie du présent procès verbal. ---
--- Dont procès verbal. ---

L'A.P.J.

